



Liturgie et synodalité

Deux aspects de l'Église

»» GILLES ROUTHIER

ON a la fâcheuse habitude de compartimenter les choses et de ne pas relier les différentes réalités les unes aux autres. Dans l'Église, il est commode d'identifier des gens à des secteurs, ou pire, à des dossiers. Il y a ceux et celles qui s'occupent de la pastorale sociale et ceux qui se spécialisent en liturgie, comme s'il n'y avait pas de continuité entre la fraction du pain et l'assistance aux pauvres. On pourrait continuer ainsi. Cela nous conduit à poser la question de la continuité entre l'assemblée liturgique et l'assemblée synodale.

On pourrait aborder la question de la continuité entre les deux institutions en considérant le passage sémantique qui nous fait aller de la *synaxis* (σύναξις) qui désigne l'assemblée liturgique ou l'eucharistie, au *synedrion* (συνέδριον, littéralement « assemblée ») et au *synodos* (συνόδος), qui

est une assemblée délibérative ou une réunion où s'exerce l'autorité. Ce bref parcours sémantique établit déjà des liens entre ces diverses réalités que l'on conçoit souvent comme dissociées. Au-delà de la sémantique, la vie de l'Église ancienne permet de tracer une relation entre le synode et l'eucharistie. Il ne s'agit donc pas simplement d'une question de vocabulaire. Encore faut-il, pour adopter cette perspective, voir dans l'eucharistie plus qu'un simple moyen de salut ou un acte sacramental isolé et coupé de son rapport à l'Église. Seule la vision de l'eucharistie et de l'Église comme corps du Christ qui réunit tous ses membres et construit leur unité nous permet de comprendre ce lien. Dans l'Église ancienne, on constate que les échanges de lettres entre les évêques des diverses Églises de l'*una catholica* (quel qu'en soit le genre, lettres de recommandation, de réconciliation, de paix, de déposition, d'excommunication, ou confirmant

Retour
à la table
des matières

l'élection d'un évêque) ont trait aussi bien à la communion ecclésiale qu'à la communion eucharistique. C'est dans cette perspective que s'éclaire aussi l'assemblée de Corinthe, rapportée au chapitre cinq de la première lettre aux Corinthiens. Cette assemblée qui s'occupe de la communion ecclésiale et de la communion eucharistique est du même genre que les assemblées synodales qu'on tiendra par la suite.



Aussi, avec Jean D. Zizioulas, nous pouvons parler de « conciliarité/synodalité primitive » pour désigner divers dispositifs pour maintenir la communion au cours de la période qui a précédé la tenue formelle d'assemblées synodales. Cette synodalité primitive était certainement en lien avec la vie liturgique d'une *Ecclesia*, le *synodos* émergeant graduellement de la *synaxis* jusqu'à en devenir une extension¹.

Assemblées eucharistiques et synodales : visée commune...

Ces divers processus et ces dispositifs aux formes variées poursuivent donc, avec l'eucharistie, une visée commune : construire et protéger l'unité du corps du Christ, le *corpus*



mysticum, désignant d'abord l'eucharistie, jusqu'au Moyen Âge tardif, avant d'en venir à désigner l'Église par la suite². L'eucharistie et l'Église ne peuvent pas être dissociées. Non seulement l'assemblée eucharistique et l'assemblée synodale poursuivent la même fin, la manifestation de l'unité et de la communion, mais ils engagent tous un type particulier de rapports : la participation de tous, sous la présidence de l'évêque, à une action commune, le dialogue, le partage, l'invocation de l'Esprit, l'écoute de la parole de Dieu et l'expression du consensus dans la foi afin que Dieu soit glorifié. Le synode formel devient donc, à un moment donné, le moyen d'expression le plus adéquat de cette nécessité attachée à la nature de l'Église, de construire, de protéger et d'exprimer la communion qui constitue l'être même de l'Église.

¹L'index de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (S.C. 73, 4, p. 319) nous montre bien qu'encre au début du IV^e siècle, le terme *synodos* avait besoin d'être précisé. Il pouvait signifier l'assemblée locale pour l'eucharistie, la synaxe, ou le synode proprement dit. On verra aussi G. W. H. LAMPE, « Synodos », *A Patristic Greek Lexikon*, Oxford, Clarendon Press, 1961, p. 1334-1335.

²Voir H. de LUBAC, *Corpus Mysticum : Essai sur l'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 1944.



L'Église (*Ekklesia tou theou*) est une assemblée qui rassemble en son sein des gens de diverses origines, de cultures variées, de conditions différentes. Cette assemblée qui regroupe une telle diversité se trouve représentée ou configurée dans deux assemblées qui correspondent, d'une part, au *munus sanctificandi*, l'assemblée liturgique, considérée comme la « principale manifestation de l'Église locale »³ et, d'autre part, l'assemblée synodale, correspondant au *munus regendi*. Dans un cas comme dans l'autre, l'Église est reconfigurée. L'assemblée du synode, comme l'assemblée liturgique, doit rendre gloire à Dieu. En effet, l'assemblée synodale n'est pas immédiatement finalisée par le besoin de légiférer, mais davantage par celui de rendre, dans l'Esprit, un témoignage commun à l'Évangile, témoignage qui réalise la communion et qui rend ainsi gloire à Dieu. Cette perspective élargit considérablement l'horizon trop étroitement juridique dans lequel on enferme souvent les réflexions entourant la « célébration » d'un synode.

... la recherche de la volonté de Dieu

Entrevue dans cette perspective, celle d'un *cheminer ensemble dans l'écoute*, autrement dit la recherche de la volonté de Dieu et la concorde, la vie synodale a pour résultat la glorification de Dieu⁴. Selon le trente-quatrième canon apostolique, « Dieu est glorifié, par le Christ dans l'Esprit », lorsque la concorde règne, chacun s'occupant de ce qui le concerne, agissant d'un commun accord et dans la reconnaissance de celui qui est le premier ou qui préside à l'Église⁵. Considérée dans cette perspective, la vie synodale n'est pas seulement une manière pratique de gérer l'Église locale, de définir des orientations et de prendre des décisions. Comme le soulignait le théologien Paolo Ricca, « le

³Voir Gilles ROLTHIER, *L'Eucharistie, manifestation de l'Église locale*, Ottawa, Service des éditions de la CECC, 1992. Sur le thème de la manifestation de l'Église dans l'assemblée eucharistique dans les textes de Vatican II, voir *Lumen Gentium* n° 3, 11 et 26 ; *Sacrosanctum Concilium* n° 26, 41 et 42. Cela fut approfondi, sous Paul VI, par la *Sacrae congrégation des rites dans Eucharisticum Mysterium*, au n° 6.

⁴E. Lanne a spécialement mis en valeur cet aspect. Cf. E. LANNE, « L'origine des synodes », dans *Theologische Zeitschrift*, 27 (1971), p. 218.

⁵Cf. *Les Constitutions apostoliques*, Livre VIII/47, 34, M. METZGER, (éd.), Paris, Cerf, 1987 (coll. Sources chrétiennes, 336), p. 285.

synode est donc une assemblée confessante et une communauté eucharistique. [...] Le synode n'est donc pas d'abord une assemblée législative, une sorte de parlement de l'Église, mais une assemblée culturelle. En ce sens, ce n'est pas une Église représentée mais une Église vécue⁶ ».

Une synodalité... inclusive

Le synode, même si cela ne l'exclut pas, c'est bien plus que marcher ensemble. C'est être réuni, malgré notre diversité, pour chercher la volonté de Dieu, recherche qui se fait dans l'échange, le dialogue, à l'écoute de la parole de Dieu.

En ce sens, le synode, même si cela ne l'exclut pas, c'est bien plus que marcher ensemble. C'est être réuni, malgré notre diversité, pour chercher la volonté de Dieu, recherche qui se fait dans l'échange, le dialogue, à l'écoute de la parole de Dieu. Cette assemblée qui englobe la diversité de nos points de vue, conduit à la confession commune d'une même foi et offre le témoignage de la communion.

⁶Paolo RICCA, « Le Concile œcuménique : Expression de la collégialité des évêques ou de la "communio Ecclesiarum" ou même représentation de toute la communauté des fidèles ? », dans *Concilium* 187 (1983), p. 135.

Manifestation de la vie ecclésiale

Bref, la vie synodale, dans son intention, les moyens et les procédures qu'elle met en œuvre, les rapports spécifiques qu'elle établit entre les personnes et sa nature spirituelle, n'est rien d'autre que la manifestation de la communion ecclésiale sur le plan du *munus regendi*. Ainsi comprise, nous pouvons dire qu'elle est un lieu de manifestation de l'*Ecclesia* comme assemblée de personnes aux conditions et aux fonctions diversifiées et comme communion dans le partage et l'écoute de la parole de Dieu.

Comme la célébration de l'eucharistie, la vie synodale témoigne de l'action de Dieu qui rassemble son peuple, l'appelle et le convoque, fait entendre sa Parole qui est entendue, reçue et interprétée et l'anime de son Esprit dont on supplie la venue. Cette action se réalise à l'intérieur d'un processus engageant une participation diversifiée des baptisés qui met en œuvre les différents dons de l'Esprit. Elle conduit à la concorde et à un témoignage commun dans le monde, ce qui concourt à la glorification de Dieu. Il faut donc mettre en relation l'assemblée liturgique (la *synaxis*) et l'assemblée synodale qui, respectivement, dans le domaine du *munus sanctificandi* et du *munus regendi*, manifestent l'Église locale. ■

